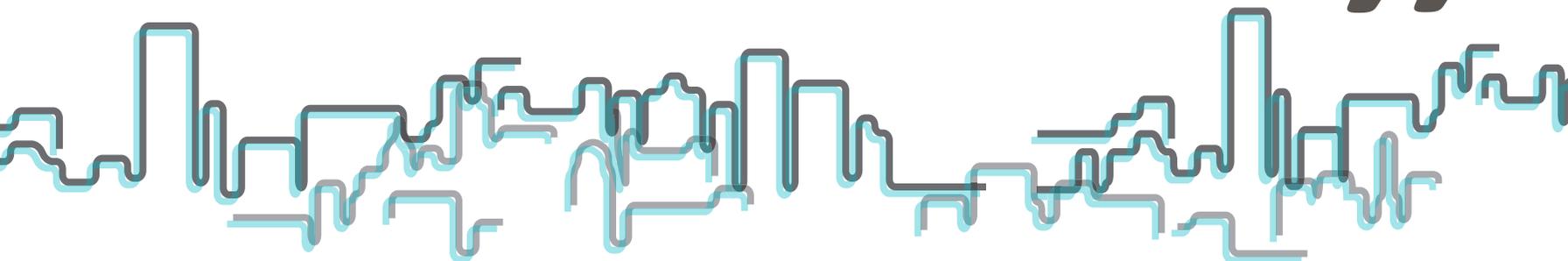


# “ Bien diagnostiquer son réseau d'eau potable ”



> A destination des élus et de leurs services techniques.



d'EXPERIENCES

## L'inventaire de patrimoine des réseaux d'eau potable : une démarche responsable essentielle

Pour que l'eau potable soit un bien commun accessible à tout un chacun, il est important que les gestionnaires publics en maîtrisent les coûts de production et de distribution.

En complément des actions de prévention sur la ressource et de sensibilisation des usagers à des consommations raisonnées, les collectivités entretiennent et développent les réseaux d'eau potable qui sont un patrimoine public.

Elles ont donc besoin de mieux connaître leurs réseaux, non seulement pour éviter leur endommagement lors de travaux mais aussi pour hiérarchiser leurs investissements, et transmettre aux générations futures un patrimoine en bon état.

Pour aider les collectivités gestionnaires de l'eau potable à répondre à ces objectifs et aux dispositions de la loi dite Grenelle II (\*), la Fédération Régionale des Travaux Publics, les Canalisateurs de France, et l'ARPE Midi-Pyrénées (l'agence régionale du développement durable) ont élaboré, avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, une méthode d'inventaire qui permet d'améliorer la connaissance des réseaux.

Cette démarche de progrès a été testée, avec le concours d'un syndicat de Midi-Pyrénées regroupant 56 communes et gérant un réseau de 1800 km.

Ce document en présente les résultats en termes d'organisation, d'information et de temps nécessaire à la réalisation d'un tel inventaire. Il a pour but d'aider à la formalisation d'un projet de service, et d'amorcer le dialogue compétitif avec les prestataires potentiels.

(\*) promulguée le 12 juillet 2010, article 161.



“

Si le Rapport Prix et Qualité du Service (RPQS) constitue une première base d'informations pour réaliser cet inventaire, il se doit d'être complété par des investigations plus précises afin d'obtenir toutes les données nécessaires à une gestion optimale de l'infrastructure. En améliorant la qualité des réseaux, on ne pourra qu'améliorer la qualité du service.

Avec l'inventaire du patrimoine des réseaux d'eau, les canalisations feront l'objet de tous les soins de la part des collectivités locales et des syndicats.

Alain GRIZAUD,  
Délégué Régional Midi-Pyrénées  
de Canalisateurs de France

## Grenelle, quelles exigences ?

*La loi dite Grenelle II, et son décret d'application du 27/01/12, conduit les communes et les structures intercommunales gestionnaires de l'eau potable à réaliser, avant la fin de l'année 2013, des schémas de distribution d'eau potable en s'intéressant au rendement des réseaux. Le code général des collectivités territoriales (\*) précise que le schéma comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (linéaire et année de pose...) et que le rendement du réseau de distribution ne doit pas être inférieur à 85 % ou une autre valeur calculée sur les 3 dernières années et fonction des prélèvements réalisés. Dans le cas contraire, le code de l'environnement (\*\*) indique que le taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est multiplié par deux lorsqu'il n'est pas apporté de modifications satisfaisantes dans les délais prescrits.*

(\*) article L 2224-7-1

(\*\*) article L 213-10-9





## En bref

La Fédération Régionale des Travaux Publics, les Canalisateurs de France, et l'ARPE avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, ont testé une méthode d'inventaire simplifiée qui permet d'améliorer la connaissance des réseaux, afin d'aider les collectivités gestionnaires de l'eau potable à :

- entretenir leurs réseaux comme un véritable patrimoine public,
- maîtriser les coûts de sa production et de sa distribution,
- mieux connaître leurs réseaux, de façon à éviter leur endommagement lors de travaux mais aussi pour hiérarchiser leurs investissements et transmettre aux générations futures un patrimoine en bon état,
- répondre aux dispositions de la loi dite Grenelle II (\*).

Le test réalisé, avec le concours d'un syndicat de 56 communes, engagé de longue date dans des programmes d'entretien, montre l'intérêt de poser un regard spécifique sur le patrimoine que constitue les réseaux d'eau potable.

Il montre aussi l'intérêt de ne pas différer des investissements dont le retard d'engagement serait pénalisant, alors que leur programmation régulière est compatible avec les évolutions du prix de l'eau.

Des aides techniques et financières existent auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées qui a mis en place un programme régional d'économies d'eau.

### La Fédération Régionale des Travaux Publics de Midi-Pyrénées

La Fédération Régionale des Travaux Publics est une organisation professionnelle qui fédère toutes les entreprises de Travaux Publics de la région Midi-Pyrénées, quelles que soit la taille et la spécialité.

#### FRTP Midi-Pyrénées

7, square Boulingrin  
31 015 Toulouse Cedex 6  
Tél. 05 61 25 71 05  
e-mail. [midipy@fntp.fr](mailto:midipy@fntp.fr)  
[www.frtp.org/midipy](http://www.frtp.org/midipy)

### Canalisateurs de France - Délégation Régionale de Midi-Pyrénées

Au plan national, Canalisateurs de France est une organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics. Elle fédère 400 entreprises de toutes tailles spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz.

Canalisateurs de France dispose de 20 délégations régionales, chacune adhère à la FRTP de sa région. C'est le cas en Midi-Pyrénées.

#### Canalisateurs de France

7, square Boulingrin  
31 015 Toulouse Cedex 6  
Tél. 05 61 25 71 05  
e-mail. [midipy@fntp.fr](mailto:midipy@fntp.fr)  
[www.canalisateurs.com](http://www.canalisateurs.com)

### L'ARPE Midi-Pyrénées L'agence régionale du développement durable.

Opérateur de la Région, l'ambition de l'ARPE Midi-Pyrénées, agence régionale du développement durable, est de généraliser la diffusion de solutions de développement durable auprès des acteurs institutionnels et socio-économiques des territoires, mais également de déployer une information opérationnelle auprès de leurs habitants.

Champs d'intervention opérationnels :

- L'observation : bilans annuels, indicateurs régionaux, études spécifiques.
- L'information aux acteurs et aux habitants des territoires
- L'appui technique
- L'application de processus de performance à l'organisation

#### L'ARPE Midi-Pyrénées L'agence régionale du développement durable

14, rue de Tivoli  
31 068 Toulouse Cedex 7  
Tél. 05 34 31 97 00  
e-mail. [arpe@arpe-mip.com](mailto:arpe@arpe-mip.com)  
[www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)